

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL.

Absents : Madame MOREL pouvoir donné à Madame LEMOINE, Madame LEBERTRE pouvoir donné à Madame WINDELS, Monsieur GODEL pouvoir donné à Monsieur ENGEL, Madame MOULIN pouvoir donné à Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur COISEL pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL.

Secrétaire de séance : Madame LEMOINE

Avant l'ouverture du conseil municipal, l'assemblée délibérante accepte d'ajouter, à l'unanimité, les deux points suivants à l'ordre du jour :

N° 22-059 MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CLUB HOUSE AU TENNIS CLUB COURSEULLES-BERNIERES

N° 22-60 MODERNISATION ET EFFICACITE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE TENNIS ET DE LA SALLE D'ACTIVITE DU GROUPE SCOLAIRE. DEMANDE DE SUBVENTION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.

Vote : POUR 15

N° 22-055 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES ENTRE LE DEPARTEMENT DU CALVADOS ET BERNIERES SUR MER

La bibliothèque du Calvados, gérée par le Département, a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes natures : prêt de documents et outils d'animation, ingénierie de projet, formations et journées professionnelles.

Pour permettre à ce réseau de répondre au mieux aux attentes des usagers et face à l'évolution des pratiques culturelles, le Département, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental, a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département s'est associé à la Communauté Urbaine de Caen la mer en 2019 en mutualisant l'acquisition des contenus numériques mis à disposition. Ce projet prend la forme de la Boîte numérique, un site internet à la disposition des partenaires, proposant : des films, de l'autoformation, de la presse en ligne, des contenus jeunesse, des jeux vidéo en ligne, des contenus musicaux, des livres numériques.

Le nombre d'utilisateurs est en constante évolution depuis le lancement de la Boîte numérique, en 2012. En 2021, ce sont plus de 20 000 comptes recensés.

Dans ce cadre, le Département et la commune de Bernières-sur-Mer ont décidé d'établir un partenariat afin de permettre la mise à disposition de la boîte numérique à la bibliothèque de Bernières-sur-Mer.

« La boîte numérique » est accessible directement par tout usager de la bibliothèque partenaire à partir d'un portail dédié (<https://laboitenumérique.calvados.fr/>).

L'utilisateur devra s'inscrire en ligne à « la boîte numérique », l'inscription sera ensuite validée ou refusée (si la personne n'est pas inscrite dans la bibliothèque) par l'équipe de la bibliothèque.

Les ressources numériques sont achetées conjointement par le Département et la communauté urbaine de Caen la mer, à hauteur de 50% chacun.

Le Département finance également :

- La réalisation et la fourniture de supports de communication de « la boîte numérique » pour les bibliothèques partenaires,
- La location et la maintenance du site internet de la boîte numérique.

Une participation financière est demandée aux communes, à hauteur de 0,15 € par an et par habitant, soit 341,10 € pour Bernières-sur-Mer.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Département et Bernières-sur-Mer pour le développement des ressources numériques dans la bibliothèque de Bernières-sur-Mer, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, contre une participation financière de 341,10 € par an.

Vote : POUR 15

N° 22-056 CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : CONVENTION DE NIVEAU 2 AVEC LE SDEC ENERGIE

Par délibérations n° 21-115 du 30 septembre 2021 et 21-130 du 21 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEC ENERGIE, au Conseil en Energie Partagé, niveau 1. Cette convention permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE, pour assurer le suivi des consommations et des dépenses d'énergies sur 7 bâtiments communaux.

Pour le groupe scolaire, il est proposé de signer une Convention en Energie Partagé (CEP) niveau 2 afin de définir la stratégie de rénovation.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1. La réalisation d'un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l'ADEME, par un bureau d'études spécialisé ;
2. Un accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de réalisation de l'audit, le choix du scénario de travaux adapté, l'identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire (bâtiment de plus de 1.000 m²).

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est d'un an.

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2022 validé par le Comité Syndical en date du 24 mars 2022, à savoir, pour le groupe scolaire 3 000 euros pour le coût du service, une aide du SDEC ENERGIE à hauteur de 50%, soit une contribution de la collectivité de 1 500 euros.

Madame WINDELS demande si cette adhésion ne concerne que l'école.

Monsieur le Maire répond par l'affirmatif avec la salle d'activité et le restaurant scolaire.

Monsieur HAMEL souhaite savoir combien la commune dépense sur le chauffage.

Monsieur le Maire répond que la dépense est conséquente et que c'est surtout la partie nord qui est un vrai gouffre. A ce jour, il existe 3 scénarii dont la pose de panneaux photovoltaïques, mais ce dernier sur 20 ans, proposition du SDEC ENERGIE, coûte de l'argent à la commune car la rentabilité apparaît au bout de la 22^{ème} année. Avec la commune de Douvres la Délivrande, on souhaite que la proposition soit faite sur 25 ans afin que la solution rapporte à la commune sur les 5 dernières années.

Le conseil municipal :

- DONNE son accord pour bénéficier de ce service,
- CONFIE au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- ACCEPTE de participer pour le montant de la cotisation définie soit 1 500 €,
- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

Vote : POUR 15

N° 22-057 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE – RENTREE 2022/2023

Tarifs cantine : Le marché de restauration scolaire est arrivé à échéance cette année. Dans un souci de pouvoir avoir un plus fort pouvoir de négociation, 8 communes de Coeur de Nacre ont lancé un marché groupé, permettant ainsi de bénéficier de prestations de meilleure qualité. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juin 2022 et a retenu l'offre de Convivio, plus qualitative, et moins onéreuse.

Cependant, face à l'évolution mondiale du prix des denrées, le tarif est en nette augmentation : +27%.

Lors de la commission des affaires scolaires qui s'est tenue le 30 juin dernier, il a été convenu de porter cette augmentation à part égale entre les familles et la commune.

Il est donc proposé que le tarif cantine augmente donc de +0,35€ pour les élémentaires et les maternelles.

	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023
Repas du midi	Par repas enfant maternelle : 4,10 €	Par repas enfant maternelle : 4,45€
	Par repas enfant primaire : 4,15 €	Par repas enfant primaire : 4,50€

Le quotient familial s'appliquera sur ce nouveau tarif.

Monsieur le Maire précise que 8 communes sur 10 ont adhéré au groupement de commande initié pour le marché de restauration scolaire. Avec le nouveau marché, les communes commanderont au plus juste, en ajustant selon les plats proposés. La société CONVIVIO est la mieux disante. La mauvaise nouvelle est que le marché a augmenté de 27%. L'augmentation prise en compte n'inclut pas l'augmentation du coût salariale du fait de la revalorisation du point d'indice, ni de l'augmentation de l'énergie.

L'étude du projet de la cuisine centrale avance.

Le conseil municipal vote les tarifs relatifs à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 4,45 € par repas enfant maternelle
- 4,50 € par repas enfant primaire

Vote : POUR 15

N° 22-058 TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE – RENTREE 2022/2023

Pour pouvoir préserver le budget des familles, et malgré la hausse à venir du point d'indice des fonctionnaires faisant progresser les coûts de la garderie, la municipalité a fait le choix de maintenir les mêmes tarifs pour 2022-2023.

	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023
Garderie	Par matin : 1,25€ (7h30 – 8h20)	Par matin : 1,25€ (7h30 – 8h20)
	Par goûter soir : 1,55€ (16h – 17h)	Par goûter soir : 1,55€ (16h – 17h)
	Par soir : 1,85€ (17h – 18h30)	Par soir : 1,85€ (17h – 18h30)

Le conseil municipal vote les tarifs relatifs à la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la non-augmentation des tarifs pour l'année 2022-2022.

Vote : POUR : 15

N° 22-059 MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CLUB HOUSE AU TENNIS CLUB COURSEULLES-BERNIERES

Par délibérations n° 20-85 du 17 septembre 2020, 21-073 du 17 juin 2021 et n° 21-131 du 18 novembre 2021, le conseil municipal a validé la mise à disposition du site du tennis y compris les 2 terrains de padel construit en 2022, chemin de Quintefeuille, jusqu'au 31 août 2024.

Le tennis club de Courseulles-Bernières a sollicité la commune pour une mise à disposition gratuite du club house du 1^{er} juillet au 28 août 2022, afin de tenir des permanences ouvertes aux non-adhérents de l'association qui souhaiteraient louer un court de tennis ou de padel de 17 heures à 20 heures tous les jours durant la saison.

Monsieur le Maire précise que les recettes engendrées par les locations seront investies dans la réfection des terrains, et que ce système permet aux gens de pouvoir louer tous les jours.

Madame WINDELS demande si l'accès est simplifié.

Monsieur VIGNANCOUR précise que l'accès se fait par la permanence et en dehors de cette dernière, par contact téléphonique.

Monsieur TREFOUX précise que durant les permanences, les portes seront ouvertes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le tennis club de Courseulles-Bernières pour la mise à disposition du club house, chemin de Quintefeilles, du 1^{er} juillet au 28 août 2022 pour tenir des permanences de 17h à 20h tous les jours, ouvertes aux non adhérents.

Vote : POUR : 15

<p align="center">N° 22-060 MODERNISATION ET EFFICACITE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE TENNIS ET DE LA SALLE D'ACTIVITE DU GROUPE SCOLAIRE. DEMANDE DE SUBVENTION</p>

Le SDEC ENERGIE, a fait des études d'éclairage qui ont abouti sur les conclusions suivantes :

- Salle omnisport : Les apports en lumière du jour sont importants dans l'enceinte sportive mais ne permettent pas de couvrir la totalité des besoins en éclairage. Dans le cadre d'un remplacement en 100 % LED au tennis couvert, l'économie d'énergie peut être davantage accentuée avec un dispositif prenant en compte la lumière du jour et adaptant le flux lumineux des luminaires suivant les apports de lumière naturelle. Cette option doit être étudiée si le remplacement est envisagé afin de déterminer sa pertinence économique ;
- Salle d'activité du groupe scolaire : Le matériel utilisé n'est pas adapté pour éclairer une zone dédiée à des usages d'activités de bureau, d'enseignement et notamment de motricité et sport. Le flux lumineux des appareils existants est concentré principalement en-dessous des luminaires, peu de lumière est orientée sur les côtés. De plus, les faux-plafonds ne sont pas plats, la lumière n'est pas restituée en totalité en direction du sol et cela augmente les risques d'éblouissement. Les niveaux d'éclairage observés sont logiquement insuffisants. Il faudra privilégier une nouvelle implantation avec du matériel éclairant davantage sur les côtés afin de limiter le nombre de luminaires et avec une orientation à 0° par rapport au sol (le luminaire regarde le sol y compris où le plafond est incliné). Une source lumineuse de type LED économe en énergie est à privilégier.

Afin de remédier aux dysfonctionnements constatés et maîtrisés le coût de l'énergie, une procédure adaptée a été lancée. 2 offres ont été reçues Briand électricité et Masselin tertiaire. Masselin tertiaire a été la mieux disante avec un montant de travaux cumulé à 26 298,80 euros HT.

Il est possible de solliciter la DETR/DSIL pour obtenir une subvention de 40% maximum du montant des travaux.

Madame WINDELS demande si par rapport à l'électricité le montant est élevé.

Monsieur le Maire répond que le marché avec le SDEC ENERGIE est d'un an et qu'actuellement la consommation de la commune reste dans la prévision budgétaire.

Monsieur HAMEL s'interroge sur la pose de panneaux photovoltaïques, comme cela a été fait par la communauté de communes Cœur de Nacre sur la piscine.

Monsieur le Maire précise que l'installation faite par Cœur de Nacre est en auto-consommation, l'électricité n'est pas revendue, cela est plus rentable. Pour information, sur le nouveau parc industriel à la sortie de Douvres la Délivrando, la communauté Cœur de Nacre impose la pose de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments pour alimenter dans un périmètre à moins de 2 km autour de la zone.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- À signer toutes les pièces nécessaires à la passation du marché d'éclairage,
- De solliciter une subvention de 40% auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2022.

Vote : POUR : 15

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATIONS

Actualités intercommunales :

- Un projet d'annuaire des producteurs et distributeurs locaux est lancé. Il sera diffusé à partir du 1er octobre 2022, jour de l'événement de Cœur de Nacre sur la thématique du développement durable : « Comment c'est près ».
- Pour le projet de Toboggan de 70 ml du centre Aquanacre, le délégataire « Récréa » s'est engagé à contribuer à hauteur de 50 000€, en plus des subventions de l'Etat et de l'UE. Les travaux seront réalisés sur 2024.
- Le parc d'activités de Cœur de Nacre, dans l'extension du parc de la Fossette a été labellisé RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), pour l'ensemble des actions entreprises pour agir positivement sur l'environnement et sur les conditions de travail des salariés. A ce titre, Cœur de Nacre a souhaité que les bâtiments de ce parc soient équipés de panneaux photovoltaïques dont la production sera autoconsommée par les entreprises et les bâtiments publics à proximité (moins de 2 kms). Une demande de dérogation est à venir pour connecter les bâtiments publics dans un rayon de 20 kms.
- La société Keolis a été retenue dans le cadre du marché Transport scolaire, pour emmener les enfants vers le centre aquatique.
- La Taxe d'Aménagement versée aux communes doit désormais être reversée, en tout ou partie, aux EPCI. Le bureau communautaire a émis un avis favorable pour transférer la taxe d'aménagement sur les équipements d'intérêt communautaire seulement.
- Le projet de cuisine centrale progresse. Terralim et Canopée ont présenté 8 scénarii au COPIL. Le projet préféré concerne l'extension d'une cuisine existante pour produire 1000 repas en Liaison Froide. Deux sites sont pressentis : Douvres et Courseulles.
- Le projet mutualisé de développement de la lecture publique progresse. Il ressort une volonté commune d'équiper les 6 bibliothèques d'un Système d'informations commun, et le souhait de mieux coordonner les animations sur le territoire.

- Le diagnostic du PLUi a été présenté à tous les conseillers municipaux de Cœur de Nacre. Pour Bernières, il y avait 7 représentants et un agent, ce qui en faisait la plus forte délégation. Le diagnostic montre un territoire attractif mais une problématique quant à un déséquilibre socio-logique : un vieillissement marqué, et une mixité sociale de plus en plus faible.

Actualités communales :

- Les travaux de RTE vont se poursuivre sur la plage jusqu'au 16 juillet, pour remblayer les tranchées et éviter des trous d'eau sur l'estran. Actuellement, RTE travaille aussi à la réparation de la digue et à la construction de la nouvelle cale.
- Le Département est revenu à Bernières pour analyser le projet de piste cyclable de la rue Léopold Hettier, imaginé avec les riverains. Analyse en cours de la part du service vélo.
- Trois réunions publiques se sont tenues pour présenter le projet de réfection de la RD7 A et B, en présence du maître d'œuvre.
- Le maire, Thomas Dupont-Federici, a été élu au Conseil d'Administration du Comité du Débarquement. Ce sera l'occasion de construire les projets mémoriels sur Juno Beach qui, désormais, dispose d'un représentant.
- Les Jeunes du CMJ ont organisé un ramassage des déchets : ils ont collecté 6 kgs de déchets dans le bourg, ainsi que 1800 mégots, mégots qui seront recyclés en mobilier urbain par le biais de l'association Zéro Mégot.
- Le SYVEDAC est venu présenter le résultat de l'analyse du gaspillage alimentaire dans la cantine de Bernières. Le gaspillage est modéré, mais il reste tout de même à hauteur de 20% des produits (72g / 350g par personne). Des pistes d'actions ont été évoquées, notamment un ajustement avec le prestataire sur les quantités livrées. Est aussi envisagé de donner à l'épicerie sociale et solidaire les restes non préparés.
- Il n'y aura pas d'école de kite sur Bernières cette année, en raison du départ du moniteur. Son successeur n'était pas prêt pour cette année. Il proposera toutefois aux inscrits de venir, en camion, utiliser le spot de Bernières.
- Sandrine Lemoine, adjointe aux affaires sociales, et le maire, sont allés défendre le dossier de financement des logements d'urgence devant une commission du GAL, afin de bénéficier de fonds LEADER.
- Les terrains de padels ont été inaugurés. Cela a été l'occasion de remercier les co-financeurs (Cœur de Nacre, le Département du Calvados et la Ligue de Tennis), mais aussi de voir une démonstration par des joueurs professionnels et de s'essayer à ce sport.
- Un Appel à Projet vient d'être finalisé pour une future occupation du local municipal donnant sur la place du 6 juin et aujourd'hui occupé par RTE jusqu'au 31 décembre 2022. Le projet est ouvert à tout projet utile pour la commune. Le dossier est à retirer en mairie et à redéposer avant le 31 août. Pour faciliter l'implantation de cette future activité, le loyer sera de 200€ / mois la 1^{ère} année, puis 400€, et 600€ la 3^{ème} année.
- Le dossier de DUP est à la Préfecture. Un échange a eu lieu le 4 juillet dernier avec les services de la DDTM.
- Les tablettes pour les seniors sont arrivées. L'objectif de la municipalité est de proposer des formations pour réduire la fracture numérique.
- Pour ce mois de juillet, la municipalité accueille 4 sauveteurs en mer, un Agent de Surveillance de Voie Publique, et deux personnes au service administratif (1.5 ETP) pour remplacer les départs.
- Le travail avec la Fédération de Chasse se poursuit pour déterminer la zone de réserve de chasse.
- Une réunion préparatoire de chantier pour la rue du marais et la rue du Vignoble a eu lieu.
- Une réunion avec le club de voile s'est tenue pour envisager la réfection du parking du club de voile.

- Le travail pour la mise en conformité de la mairie aux pratiques exigées par le RGPD se poursuit.
- Les échanges avec les co-financeurs se poursuivent pour construire le projet du parking du Platon.
- La commune est dans l'attente de la DRAC pour pouvoir enclencher une procédure de modification du règlement de l'AVAP, modification nécessaire au vu des insuffisances du règlement actuel.
- Le Conseil Municipal des Jeunes va inaugurer le panneau « Attention aux canards » et l'espace sans tabac de l'îlot des français.
- Le local Handymer ouvrira samedi 9 juillet à 15h.
- Une réunion de restitution du travail d'adressage réalisé par le Département est organisée lundi 11 juillet prochain.
- Le Conseil Municipal des Jeunes organise une boum pour les 10-14 ans à l'ancienne mairie, de 19h à 23h, le samedi 9 juillet.
- La Fête de Bernières se déroulera du 14 au 17 juillet : le programme sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- Le marché pour les travaux de la rue Montauban est en phase de consultation. Ouverture des plis le 13 juillet.
- Monsieur VIGNANCOUR informe les membres du conseil municipal que depuis 10 jours une banderole a été mise en place pour lancer le financement participatif relatif aux travaux de restauration de l'église. Le budget initial de 4 millions d'euros a été réduit à 2 millions d'euros. Le financement participatif géré par la Fondation du Patrimoine permet une aide pour le choix du maître d'œuvre pour préparer les travaux, et permet également de flécher l'ensemble des financements. L'inauguration de ce financement participatif aura lieu en septembre au moment des journées du patrimoine.

Monsieur HAMEL demande si un lien existe sur le site Internet de la commune pour accéder à ce financement.

Monsieur VIGNANCOUR répond que le lien a été indiqué dans le bulletin municipal, ainsi qu'un QR Code. De plus, en allant sur le site de la Fondation du Patrimoine, en tapant « Notre Dame de la Nativité » vous avez accès au financement participatif.

Monsieur le Maire précise qu'une alternante sera présente à compter de septembre, aura pour mission en outre, d'aller démarcher les entrepreneurs.

Monsieur VIGNANCOUR précise qu'avec la Fondation du Patrimoine, plus le nombre de financeurs est conséquent, plus on en parle, et plus il y aura des retombées pour la commune.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que 6 entreprises ont répondu à la consultation relative à la refonte du site internet de la commune. La société CREA 3 – Pays de la Loire a été retenue. L'alternante travaillera également sur le nouveau site.

Monsieur HAMEL demande si un lien peut être mis sur le site pour le financement participatif.

Prochain conseil municipal : 25 août 2022

Fin de la séance : 21h45

Le Maire

Thomas DUPONT



Secrétaire de séance

Sandrine LEMOINE